

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 février 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 131 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie****Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en
Géorgie****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Par sa résolution 51/236 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 580 500 dollars (montant net : 17 582 100 dollars) à la MONUG pour la même période.

Le montant brut des dépenses pendant la période considérée s'est élevé à 18 870 700 dollars (montant net : 18 067 300 dollars), hors contributions volontaires en nature budgétisées pour une valeur de 2 057 600 dollars, soit un dépassement de crédit d'un montant brut de 290 200 dollars (montant net : 485 200 dollars). Ce dépassement est imputable à l'achat de 15 véhicules à l'épreuve des projectiles, au titre d'un engagement de dépenses de 1 653 600 dollars, lequel avait reçu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission concerne l'ouverture et le recouvrement d'un crédit supplémentaire d'un montant brut de 290 200 dollars (montant net : 485 200 dollars) concernant le fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (voir par. 14).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	3
II. Exécution du budget	7-11	4
III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	12-13	5
IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	14	6
 Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : état récapitulatif		7
II. Renseignements complémentaires sur les principaux écarts		9
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		12
IV. Montants répartis et dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		13

I. Introduction

1. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été créée par le Conseil de sécurité par sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Son mandat a été prorogé par des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 1225 (1999) du 28 janvier 1999, par laquelle il a été prorogé pour une nouvelle période se terminant le 31 juillet 1999.

2. Le budget de la MONUG pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, présenté dans les rapports du Secrétaire général datés du 5 février et du 13 mars 1997 (A/51/793 et Add.1), s'élevait à 19 872 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 18 874 400 dollars), dont des contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 2 057 600 dollars. Il correspondait à un effectif de 135 observateurs militaires, 65 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 75 agents locaux. Au paragraphe 18 de son rapport du 4 avril 1997 (A/51/855), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 17 815 200 dollars (montant net : 16 816 800 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.

3. Par sa résolution 51/236 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 580 500 dollars (montant net : 17 582 100 dollars) pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont un montant de 765 300 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Il avait été prévu de renforcer la composante politique de la MONUG, ainsi que l'avait recommandé le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 25 avril 1997 (S/1997/340). Dans une lettre datée du 26 septembre 1997, le Contrôleur avait informé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires que les dépenses afférentes aux quelques spécialistes supplémentaires des questions politiques, civiles et juridiques (équivalant à 1 P-5, 2 P-4, 2 agents des services généraux et 1 agent du Service mobile) qui avaient été demandés seraient couvertes au moyen des ressources approuvées au titre du personnel temporaire. Mais le recrutement des intéressés a été considérablement retardé du fait des difficultés rencontrées par la Mission pour trouver les candidats qui convenaient. En fait, le poste P-5 et un poste d'agent des services généraux étaient toujours sans titulaire à la fin de la période considérée.

5. Afin que la MONUG soit à même de mieux assurer la sécurité de son personnel et puisse exécuter son mandat dans de bonnes conditions, le Contrôleur a demandé au Comité consultatif, dans une lettre datée du 3 décembre 1997, d'autoriser l'engagement d'un montant total de 1 653 600 dollars pour couvrir l'achat et l'utilisation de 15 véhicules à l'épreuve des projectiles et d'une ambulance. Le Comité consultatif a donné son agrément dans une lettre au Secrétaire général datée du 11 décembre 1997. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

6. Compte tenu de la complexité de la MONUG et de la nécessité d'assurer en permanence une présence politique de haut niveau dans la zone de la Mission, il a été créé un poste de chef adjoint de la Mission au cours de la période considérée. Le coût de trois autres postes imputés à la rubrique Personnel temporaire (équivalant à 1 poste D-2, 1 poste d'agent des services généraux et 1 poste d'agent local) a été financé dans les limites des ressources approuvées, ainsi qu'en a été notifié le Comité consultatif par une lettre du Contrôleur datée du 11 février 1998.

II. Exécution du budget

7. Les activités de la MONUG pendant la période considérée font l'objet des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date des 18 et 29 juillet 1997 (S/1997/558 et Add.1), 28 octobre et 11 novembre 1997 (S/1997/827 et Add.1), 19 janvier 1998 (S/1998/51), 11 et 13 mai 1998 (S/1998/375 et Add.1), et 10 et 18 juin 1998 (S/1998/497 et Add.1).

8. Pendant la période considérée, la MONUG a fonctionné dans des conditions de sécurité extrêmement instables. Son personnel et ses biens ont été la cible d'actes de violence de la part de groupes armés. Plusieurs membres de son personnel militaire et civil ont été pris en otage. Un interprète recruté localement et un observateur militaire ont été blessés le 8 juin 1998 quand un véhicule blindé de la Mission a sauté sur une mine. De plus, la principale voie de circulation des patrouilles a été à plusieurs reprises bloquée par des manifestants. La campagne de presse hostile lancée en mai 1998 par les médias abkhazes a créé sur place un fort sentiment anti-MONUG et a encouragé les actes d'hostilité. Ces incidents, qui ont été signalés dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (voir S/1997/827, S/1998/375, S/1998/497 et S/1998/647), ont empêché la Mission d'exécuter pleinement son mandat puisqu'il a fallu suspendre momentanément les patrouilles et fermer les bases d'opérations d'équipe pour éviter les agressions. Par la suite, il a été décidé de renforcer les mesures de sécurité, notamment en créant des patrouilles de deux véhicules et des escortes de véhicules à l'épreuve des mines.

9. Un autre événement qui a eu des répercussions sur les activités de la MONUG pendant la période considérée a été le déménagement du siège administratif de Pitsounda à Soukhoumi. Comme ce déménagement n'a été décidé qu'en octobre 1997, les coûts afférents n'avaient pas été inclus dans les prévisions de dépenses initiales. De plus, seul un des deux hélicoptères budgétisés a été déployé. L'appareil était prêt en avril 1998, mais des difficultés administratives ont reporté sa mise en service au 4 juin 1998, de sorte qu'il a fallu recourir essentiellement à des avions pour transporter les passagers et le fret.

10. La MONUG a fourni un appui administratif et logistique substantiel lors des consultations organisées pour tenter de faire avancer le processus de paix abkhazo-géorgien. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a participé étroitement aux réunions de haut niveau qui ont eu lieu dans la zone de la Mission et à Genève, et le Bureau des affaires politiques a prêté son concours aux réunions du Conseil de coordination des dirigeants politiques de la région créé en novembre 1997.

11. Le Bureau de la MONUG pour la protection et la défense des droits de l'homme a poursuivi ses activités, à savoir diffuser auprès des autorités locales et dans les écoles les informations de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, aider la communauté des juristes à traduire les droits de l'homme dans l'administration de la justice, et renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et des médias dans le domaine des droits de l'homme. Il a également continué à interroger des victimes présumées d'atteintes aux droits de l'homme, et à intervenir en leur nom auprès des autorités locales chaque fois que possible.

III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

12. Comme il est indiqué au tableau 1, un crédit d'un montant brut de 18 580 500 dollars (montant net : 17 582 100 dollars) a été ouvert pour le fonctionnement de la MONUG pendant

la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le montant brut des dépenses pour la même période s'est établi à 18 870 700 dollars (montant net : 18 067 300 dollars), dont 4 168 500 dollars d'engagements non réglés. Le dépassement de crédit de 290 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 485 200 dollars) représente, en termes bruts, 1,5 % du montant du crédit ouvert.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses^b</i>	<i>Écarts</i>
Personnel militaire	4 844,4	3 754,3	1 090,1
Personnel civil	7 852,5	7 830,0	22,5
Dépenses opérationnelles	6 130,9	7 455,7	(1 324,8)
Autres programmes	46,6	43,6	3,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	0,0	276,0	(276,0)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	765,3	765,3	0,0
Contributions du personnel	998,4	803,4	195,0
Total	20 638,1	20 928,3	(290,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	(998,4)	(803,4)	(195,0)
Contributions volontaires en nature budgétisées	(2 057,6)	(2 057,6)	0,0
Total net	17 582,1	18 067,3	(485,2)
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	0,0
Total des ressources	17 582,1	18 067,3	(485,2)

^a Dont 2 057 600 dollars de contributions volontaires en nature budgétisées.

^b Dont des engagements non réglés d'un montant de 4 168 500 dollars.

13. Les renseignements concernant le déploiement des observateurs militaires et du personnel civil pendant la période considérée sont récapitulés au tableau 2 et sont présentés en détail à l'annexe III.

Tableau 2
Personnel civil et militaire : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	135	102	24,4
Personnel international	65	59	8,2
Personnel local	75	75	0,0

IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

14. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUG sont les suivantes :

a) Ouvrir le crédit supplémentaire de 290 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 485 200 dollars) inclus dans le montant brut et net de 1 653 600 dollars déjà approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998;

b) Mettre en recouvrement les montants reproduits plus haut au paragraphe 12 a).

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis ^a	Dépenses non renouvelables	Dépenses totales (y compris dépenses non renouvelables)	Écarts
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	4 767,4	–	3 679,2	1 088,2
2. Contingents	9,8	–	7,9	1,9
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	27,2	–	27,2	–
b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40,0	–	40,0	–
Total partiel (rubrique 3)	67,2	–	67,2	–
Total (catégorie I)	4 844,4	–	3 754,3	1 090,1
II. Personnel civil				
1. Police civile	–	–	–	–
2. Personnel international et personnel local	7 852,5	–	7 830,0	22,5
3. Personnel contractuel international	–	–	–	–
4. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
5. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
6. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total (catégorie II)	7 852,5	–	7 830,0	22,5
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	573,7	326,2	842,4	(268,7)
2. Remise en état des infrastructures	30,0	12,4	12,4	17,6
3. Transports	1 077,3	1 735,0	2 642,7	(1 565,4)
4. Opérations aériennes ^b	3 196,8	–	2 517,4	679,4
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	361,0	190,4	354,9	6,1
7. Matériel divers	260,2	253,5	300,1	(39,9)
8. Fournitures et services	528,7	18,5	456,2	72,5
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	103,2	–	329,6	(226,4)
Total partiel (rubrique 9)	103,2	–	329,6	(226,4)
Total (catégorie III)	6 130,9	2 536,0	7 455,7	(1 324,8)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis ^a	Dépenses non renouvelables	Dépenses totales (y compris dépenses non renouvelables)	Écarts
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	41,6	–	38,6	3,0
3. Programmes de formation	5,0	–	5,0	–
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total (catégorie IV)	46,6	–	43,6	3,0
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	276,0	(276,0)
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	765,3	–	765,3	–
VII. Contributions du personnel	998,4	–	803,4	195,0
Total (catégories I à VII)	20 638,1	2 536,0	20 928,3	(290,2)
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(998,4)	–	(803,4)	(195,0)
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	(2 057,6)	–	(2 057,6)	–
Total (catégories VIII et IX)	(3 056,0)	–	(2 861,0)	(195,0)
Total brut	18 580,5	2 536,0	18 870,7	(290,2)
Total net	17 582,1	2 536,0	18 067,3	(485,2)
X. Contributions en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total des ressources	17 582,1	2 536,0	18 067,3	(485,2)

^a Les chiffres ont été calculés sur la base du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/236. Ils ne tiennent pas compte de l'engagement de dépenses de 1 653 600 dollars approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

^b Y compris les contributions volontaires en nature budgétisées.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Montant réparti : 4 844 400 dollars; dépenses : 3 754 300 dollars; écart : 1 090 100 dollars

1. Le solde non utilisé s'explique par le fait que le taux de vacance de postes moyen s'est établi à 24,4 % pendant la période considérée. Le déploiement mensuel moyen a été de 102 personnes, alors que l'effectif autorisé était de 135. La relève des observateurs militaires a été suspendue en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

Personnel civil

Montant réparti : 7 852 500 dollars; dépenses : 7 830 000 dollars; écart : 22 500 dollars

2. Le solde non utilisé à cette rubrique s'explique essentiellement par le taux de vacance de postes du personnel international, qui a été de 8,2 % en moyenne. Les dépenses afférentes au personnel supplémentaire autorisé au titre du personnel temporaire (équivalent à 1 D-2, 2 P-4, 1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux et 1 agent local) ont été couvertes par les ressources approuvées.

3. Les économies réalisées à la rubrique Personnel international ont été contrebalancées en partie par les dépenses afférentes au personnel recruté au titre de contrats de louage de services pour exécuter un certain nombre de tâches qui, à défaut, auraient été confiées à des entreprises extérieures, notamment le déménagement du siège administratif à Soukhoumi. Les autres frais de voyage ont été supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les déplacements, à l'intérieur de la zone de la Mission, des interprètes et du personnel chargé des achats, des transports et des communications. De plus, les voyages liés au programme de formation dans le domaine des communications, au système de contrôle des avoirs sur le terrain, aux états de paie et autres systèmes électroniques de traitement des données n'avaient pas été prévus lors de l'établissement du budget. Ils ont occasionné des dépenses d'un montant de 42 542 dollars.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 6 130 900 dollars; dépenses : 7 455 700 dollars; écart : (1 324 800 dollars)

4. L'écart à cette rubrique est dû au fait que les économies réalisées au titre de la remise en état des infrastructures (17 600 dollars), des opérations aériennes (679 400 dollars), des transmissions (6 100 dollars) et des fournitures et services (72 500 dollars) ont été contrebalancées par des dépenses supplémentaires aux rubriques Locaux/hébergement (268 700 dollars), Transports (1 565 400 dollars), Matériel divers (39 900 dollars) et Fret (226 400 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 573 700 dollars; dépenses : 842 400 dollars; écart : (268 700 dollars)

5. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique s'expliquent par l'aménagement et la rénovation des locaux de Soukhoumi après le déménagement du siège administratif de Pitsounda, par l'établissement d'une nouvelle base logistique, et par le coût plus élevé que prévu des fournitures d'entretien.

Remise en état des infrastructures

Montant réparti : 30 000 dollars; dépenses : 12 400 dollars; écart : 17 600 dollars

6. Le solde non utilisé s'explique par l'annulation du contrat de remise en état des routes en raison de menaces visant l'entrepreneur et par le fait qu'il été difficile de trouver une entreprise pour réparer les ponts.

Transports

Montant réparti : 1 077 300 dollars; dépenses : 2 642 700 dollars; écart : (1 565 400 dollars)

7. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique correspondent à l'achat de 15 véhicules à l'épreuve des projectiles et à des besoins opérationnels connexes, qui n'avaient pas été prévus au moment de l'établissement du budget.

Opérations aériennes

Montant réparti : 3 196 800 dollars; dépenses : 2 517 400 dollars; écart : 679 400 dollars

8. La réduction à cette rubrique s'explique par le fait que seul un des deux hélicoptères budgétisés a été déployé. L'appareil était prêt le 1er avril 1998, mais il n'est devenu opérationnel que le 4 juin 1998 en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations de vol.

Fret aérien et de surface

Montant réparti : 103 200 dollars; dépenses : 329 600 dollars; écart : (226 400 dollars)

9. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique ont été occasionnées par les achats supplémentaires effectués à l'extérieur de la zone de la Mission du fait de l'impossibilité de se procurer les fournitures localement, et par le transport de matériel en provenance de la Base de soutien logistique des Nations Unies, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, et de l'ATNUSO.

Base de soutien logistiques des Nations Unies à Brindisi

Montant réparti : néant; dépenses : 276 035 dollars; écart : (276 035 dollars)

10. La dépense de 276 035 dollars représente la quote-part versée par la Mission pour le fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pendant la période considérée, conformément à la résolution 52/1 A de l'Assemblée générale du 15 octobre 1997.

Contributions du personnel

Montant réparti : 998 400 dollars; dépenses : 803 400 dollars; écart : 195 000 dollars

11. Le solde inutilisé de 195 000 dollars s'explique par les vacances dans les postes internationaux.

Recettes provenant des contributions du personnel

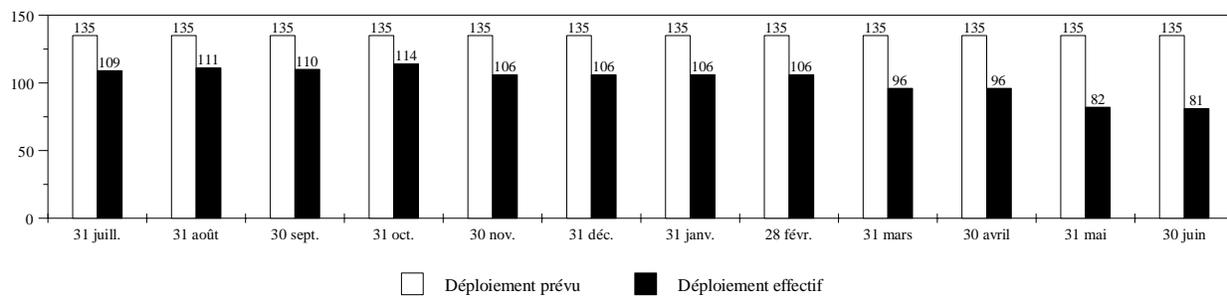
Montant réparti : (998 400 dollars); dépenses : (803 400 dollars); écart : (195 000 dollars)

12. Ce montant a été calculé sur la base des contributions du personnel (voir le paragraphe 14 du rapport).

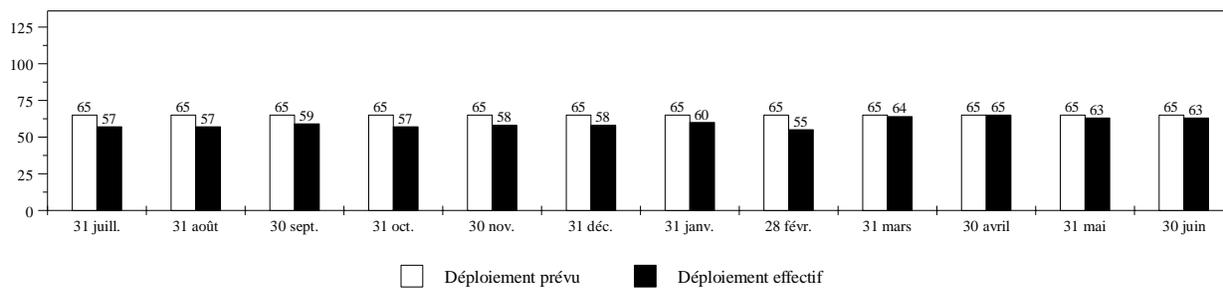
Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

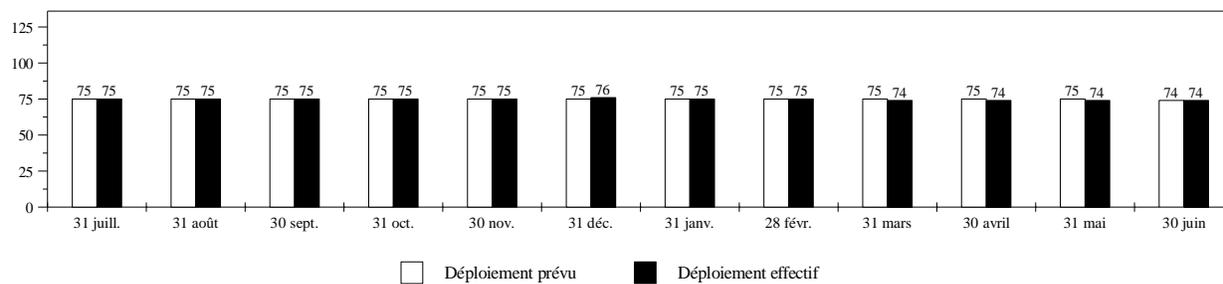
1. Observateurs militaires



2. Personnel international



3. Personnel local



Annexe IV

**Montants répartis et dépenses pour la période
du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**

